



PERMIS D'EXPLOITATION CHAMBRES D'HOTES FORMATION EN VISIOCONFÉRENCE

La formation Permis Chambres d'Hôtes est un stage obligatoire d'une journée sur 7 heures pour les loueurs qui proposent des boissons alcoolisées (table d'hôtes, pot d'accueil). Axée sur la santé publique et la réglementation (alcool, bruit, responsabilité), elle permet d'obtenir une attestation valable 10 ans.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

Gérer une chambre d'hôtes en conformité avec la réglementation en tenant compte des enjeux de santé publique.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Formation Permis d'Exploitation L.3332-1-1 du Code de Santé Publique.

Article R. 3332-4-1 du Code de la Santé Publique.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation Permis d'Exploitation Chambre d'Hôtes en visioconférence débute le vendredi à 09h00. Votre inscription par téléphone est possible jusqu'au jeudi à 17h00, et en ligne jusqu'au jeudi 23h00 (sous réserve des places disponibles).

MODALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Auto-positionnement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

VENDREDI 9H00-13H00 - 1^{re} PARTIE

I. Présentation liminaire de la formation

Présentation du permis d'exploitation.

Spécificités de l'attestation dite "permis d'exploitation" pour les loueurs de chambres d'hôtes (CERFA n° 14407*03).

II. Le cadre législatif et réglementaire

Les conditions liées à la personne

- La nationalité, y compris la problématique des conventions bilatérales pour l'exercice de la profession de débitant de boissons à consommer sur place.
- La capacité juridique - les incompatibilités.
- Le permis d'exploitation et son renouvellement.

Les conditions liées à la licence

- La classification des boissons, les boissons interdites de vente en France - les différentes licences et leurs champs d'application.
- Les conditions de délivrance et de validité d'une licence.
- Les restrictions (limitation du nombre de débits de boissons, péremption, zones protégées).

La vie d'une licence

- Les transferts (activité touristique, communes dépourvues de débit de boissons).
- Les interdictions de transfert.

- La translation d'une licence.
- La mutation d'une licence.

Les déclarations préalables à l'ouverture

- La déclaration administrative (délai, contenu, formalisme) - les obligations fiscales.
- La rédaction du bail par acte authentique.
- Les déclarations communes aux métiers de bouche (immatriculation, assurances, services vétérinaires).

VENDREDI 14H00-17H00 - 2^e PARTIE

III. Les obligations d'exploitation

Les obligations liées à l'établissement :

- L'étalage obligatoire des boissons sans alcool - les affichages obligatoires.
- L'information sur les prix.

Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques :

- La prévention et la lutte contre le risque "alcool" : la répression de l'ivresse publique, la publicité des boissons et les sanctions.
- La protection des mineurs contre le risque "alcool" : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect.
- Conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client.

La réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Les fermetures administratives.

IV. Règlementation locale

Arrêtés préfectoraux et municipaux permettant d'appréhender l'ensemble des obligations départementales concernant les débits de boissons et les restaurants, notamment :

- Règlement sanitaire départemental.
- Règlementation contre le bruit.
- Spécificités locales.
- Heures de fermeture et d'ouverture des établissements - affichages spécifiques.

V. Évaluation des connaissances acquises

- Test final d'évaluation des connaissances.
- Restitution aux stagiaires.

DURÉE

7 heures sur 1 jour.

PROFIL DES INTERVENANTS

Une équipe de 30 formateurs qualifiés, titulaires d'un diplôme en formation professionnelle, ayant une expérience en tant que formateurs et une expertise dans le secteur d'activité relatif à la formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 3 par session.
Maximum : 15 par session.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

- Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.
- Pour accéder à la plateforme, se munir d'un ordinateur ou d'une tablette avec une connexion internet stable et rapide pour éviter les coupures et assurer une communication fluide.
- Installer obligatoirement sur son équipement le matériel adapté : une webcam et un micro pour permettre les échanges visuels et sonores de qualité.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en classe virtuelle synchrone (collectif à distance).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

- Les moyens pédagogiques mis en oeuvre à travers la Plateforme DOKEOS LMS permettent des échanges en temps réel (*Chat*), le partage de contenu (*Partage d'écran*), la création de sous-groupes de travail (*Breakout room*) et des enregistrements de sessions.
- Le *Chat* permet d'interagir sans interruption, et le tableau blanc virtuel facilite la collaboration visuelle et la création de visuels interactifs et collaboratifs.
- Les supports de cours incluent des supports de formation variés, des documents, des vidéos, des études de cas, des mises en situation pratiques et des quiz interactifs pour favoriser, dynamiser l'apprentissage et tester les connaissances.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
 - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
 - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
 - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de 8h00 à 18h00 :
 - par e-mail à contact@formations-aux-meilleurs-prix.com
 - par téléphone au 04 22 59 02 30

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUES EN CAS DE

FORMATION FOAD

- Les prérequis techniques sont systématiquement rappelés au stagiaire à l'inscription et réaffirmés dans la convention, les CGV, et le règlement Intérieur afin de limiter au maximum les contraintes techniques.
- Le stagiaire reçoit la veille de sa formation, un mail d'invitation à la plateforme DOKEOS LIVE, pour créer son mot de passe.
- Puis un second mail de confirmation d'inscription à sa classe virtuelle avec les informations nécessaires à son entrée en formation :
 - Un tutoriel lui permettant de suivre les étapes pour sa 1ère connexion ;
 - Les coordonnées du service technique de l'assistance Visio, joignable à 2 numéros de téléphone, au 04 22 59 20 09 ou au 04 94 05 05 10 ou par mail à assistancevisio1@gmail.com.
- En début de session, le formateur organise une séance d'initiation aux différents outils de la plateforme DOKEOS LMS (caméra activée, micro coupé/activé, possibilité de levée de main, chat, partage d'écran, fonction d'affichage, etc.).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les modalités d'évaluation de la formation comprennent des exercices en sous-groupes, des ateliers de mises en situation pratiques, ainsi qu'un quizz intermédiaire à la fin de chaque module visant à favoriser la progression pédagogique.
- En fin de la formation, une évaluation finale est réalisée, avec une note minimale de 14/20 requise pour valider les connaissances acquises.
- Si le stagiaire n'atteint pas la note minimale requise, le formateur reprendra avec lui les points non maîtrisés et lui donnera l'opportunité de repasser un test de remédiation afin de parfaire ses connaissances et valider son évaluation finale.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- CERFA 14407*03 Permis d'Exploitation
- Journal de connexion
- Synthèse de formation Stagiaire

DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet www.formations-aux-meilleurs-prix.com, ou par téléphone au 04 22 59 02 30, de 8h00 à 18h00.

LIEU

Sans objet (visioconférence).

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.formations-aux-meilleurs-prix.com, ou par téléphone au 04 22 59 02 30, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----